

Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Vingt-quatrième session
Genève, 5 – 9 octobre 2026

STATISTIQUES ACTUALISÉES CONCERNANT LES CRITÈRES ÉNONCÉS DANS LE DOCUMENT MM/LD/WG/21/7

Document établi par le Bureau international

RAPPEL

1. À sa vingt-troisième session, tenue à Genève du 22 au 26 septembre 2025, le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommés "groupe de travail" et "système de Madrid") a examiné le document [MM/LD/WG/23/7](#), intitulé "Statistiques actualisées concernant le document [MM/LD/WG/22/6 Rev.](#)".

2. Le groupe de travail a notamment demandé au Bureau international de préparer, pour sa vingt-quatrième session, un document fournissant des statistiques actualisées concernant le document MM/LD/WG/23/7.

STATISTIQUES ACTUALISÉES

3. Les documents MM/LD/WG/22/6 Rev. et MM/LD/WG/23/7, examinés lors des deux dernières sessions du groupe de travail, contenaient des statistiques actualisées par rapport à celles initialement présentées dans le document [MM/LD/WG/21/7](#). Ce dernier présentait des informations statistiques sur des critères destinés à aider les délégations dans leurs délibérations concernant l'ajout de nouvelles langues dans le système de Madrid¹. Ces critères comprenaient le nombre de demandes internationales déposées au titre du système de Madrid, le nombre de désignations selon le système de Madrid, le nombre

¹ Document [MM/LD/WG/17/7 Rev.](#) "Options possibles pour l'ajout de nouvelles langues dans le système de Madrid".

de demandes directes déposées à l'étranger, la part de marché du système de Madrid et les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

4. Le document suggérait que le groupe de travail tienne compte de ces informations statistiques dans le cadre de ses délibérations et précisait que certaines langues étaient bien classées concernant tous les critères, une considération qui pourrait être pertinente dans le contexte d'une approche progressive et échelonnée de l'ajout de nouvelles langues. Cette approche pourrait consister à introduire une ou plusieurs des langues demandées en tant que nouvelle langue du système de Madrid, tout en poursuivant les discussions sur l'ajout des autres langues demandées.

5. Les informations statistiques présentées dans le document MM/LD/WG/21/7 couvraient la période quinquennale allant de 2017 à 2021. Les documents MM/LD/WG/22/6 Rev. et MM/LD/WG/23/7 couvraient respectivement les périodes 2018-2022 et 2019-2023. Celles figurant dans le présent document ont été actualisées pour couvrir la période quinquennale allant de 2020 à 2024.

NOMBRE DE DEMANDES (INTERNATIONALES) DÉPOSÉES AU TITRE DU SYSTÈME DE MADRID

6. Ces informations portent sur le nombre de demandes (internationales) déposées au titre du système de Madrid selon la langue utilisée dans le pays du déposant. Lorsque plusieurs langues sont utilisées dans un ressort juridique, les demandes internationales ont été réparties en fonction du pourcentage de la population parlant chacune des langues en question.

7. Par exemple, selon l'Office fédéral suisse de la statistique, la répartition des langues parmi la population suisse se présente ainsi : 61,4% parlent essentiellement l'allemand, 22,6% parlent le français, 7,7% l'italien, 0,5% parle le romanche et 7,4% parlent d'autres langues. Les demandes internationales déposées par des résidents suisses ont été réparties entre ces langues².

8. Le tableau I présente les 10 langues les plus utilisées par les déposants de demandes internationales, en dehors de l'anglais, du français et de l'espagnol, classées par ordre décroissant. Le tableau II présente les 13 langues les plus utilisées par les déposants de demandes internationales, anglais, français et espagnol inclus.

9. Le classement des 10 langues les plus utilisées par les déposants internationaux, en dehors de l'anglais, du français et de l'espagnol, reste largement inchangé, à l'exception du coréen, du turc et du russe qui ont échangé leurs places. Le coréen est passé de la huitième à la sixième place, le turc de la sixième à la septième et le russe de la septième à la huitième.

² Source : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/langues-religions/langues.html>, consultée en février 2025.

Tableau I : Nombre de demandes internationales déposées au titre du système de Madrid, 10 langues les plus utilisées en dehors de l'anglais, du français et de l'espagnol

Langue	Nombre de demandes selon le système de Madrid
allemand	53 080
chinois	28 521
italien	16 424
japonais	15 305
néerlandais	10 336
coréen	10 071
turc	9 846
russe	9 048
suédois	5 011
danois	3 379

Tableau II : Nombre de demandes internationales déposées au titre du système de Madrid, 13 langues les plus utilisées

Langue	Nombre de demandes selon le système de Madrid
anglais	102 351
allemand	53 080
français	32 218
chinois	28 521
italien	16 424
japonais	15 305
néerlandais	10 336
coréen	10 071
turc	9 846
russe	9 048
espagnol	8 747
suédois	5 011
danois	3 379

NOMBRE DE DÉSIGNATIONS SELON LE SYSTÈME DE MADRID

10. Les informations présentées ci-dessous portent sur le nombre de désignations selon le système de Madrid, par langue de publication dans les parties contractantes désignées. En ce qui concerne les parties contractantes qui publient dans la langue dans laquelle elles reçoivent les communications du Bureau international et dans d'autres langues, seule la langue de communication a été prise en considération.

11. Si l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), par exemple, publie dans les 23 langues officielles de l'Union européenne³, seul l'anglais est pris en considération pour les désignations de l'Union européenne, car c'est la langue dans laquelle l'OMPI envoie officiellement des communications au titre du système de Madrid à l'EUIPO⁴.

12. Le tableau III présente les 10 langues de publication les plus utilisées, en dehors de l'anglais, du français et de l'espagnol, classées par ordre décroissant. Le tableau IV présente les 13 langues de publication les plus utilisées, anglais, français et espagnol inclus.

13. Le classement des 10 langues les plus utilisées en termes de désignations, en dehors de l'anglais, du français et de l'espagnol, reste largement inchangé, à l'exception de l'arabe et du coréen qui ont échangé leurs places. L'arabe est passé de la sixième à la cinquième place, tandis que le coréen est passé de la cinquième à la sixième place. Par ailleurs, le malais a remplacé le vietnamien à la dixième place.

Tableau III : Nombre de désignations selon le système de Madrid, 10 langues les plus utilisées en dehors de l'anglais, du français et de l'espagnol

Langue	Nombre de demandes selon le système de Madrid
russe	131 024
allemand	125 974
chinois	116 996
japonais	88 693
arabe	79 345
coréen	76 732
portugais	66 061
turc	51 583
norvégien	50 941
malais	49 140

³ Source : <https://www.euipo.europa.eu/fr/info/language-policy>, consultée en février 2025.

⁴ L'OMPI transmet également à l'EUIPO les versions française et espagnole des notifications d'enregistrements internationaux et des inscriptions qui concernent l'Union européenne.

Tableau IV : Nombre de désignations selon le système de Madrid, 13 langues les plus utilisées

Langue	Nombre de demandes selon le système de Madrid
anglais	950 404
russe	131 024
allemand	125 974
chinois	116 996
espagnol	112 372
français	91 523
japonais	88 693
arabe	79 345
coréen	76 732
portugais	66 061
turc	51 583
norvégien	50 941
malais	49 140

NOMBRE DE DEMANDES DIRECTES DÉPOSÉES À L'ÉTRANGER

14. Les informations suivantes concernent le nombre de demandes directes déposées à l'étranger en fonction de la langue parlée dans le pays du déposant. Pour les ressorts juridiques où plusieurs langues sont parlées, les demandes directes déposées à l'étranger ont été classées en fonction du pourcentage de la population parlant chaque langue.

15. Le tableau V présente les 10 langues les plus utilisées, en dehors de l'anglais, du français et de l'espagnol, classées par ordre décroissant. Le tableau VI présente les 13 langues les plus utilisées, anglais, français et espagnol inclus.

16. Le classement des 10 langues les plus utilisées, en dehors de l'anglais, du français et de l'espagnol, reste largement inchangé, à l'exception de l'italien et du japonais, qui ont échangé leurs places, tout comme le polonais et le suédois. L'italien est passé de la cinquième à la quatrième place, tandis que le japonais est passé de la quatrième à la cinquième place. Le polonais est passé de la neuvième à la huitième place, tandis que le suédois est passé de la huitième à la neuvième place.

17. Dans le tableau VI ci-dessous, qui regroupe l'anglais, le français et l'espagnol, l'espagnol est passé de la septième à la sixième place.

Tableau V : Nombre de demandes directes déposées à l'étranger, 10 langues les plus utilisées en dehors de l'anglais, du français et de l'espagnol

Langue	Nombre de classes selon les demandes directes
chinois	1 684 026
allemand	662 103
néerlandais	368 593
italien	249 895
japonais	233 783
coréen	189 732
arabe	117 182
polonais	95 820
suédois	94 140
grec	58 885

Tableau VI : Nombre de demandes directes déposées à l'étranger, 13 langues les plus utilisées

Langue	Nombre de classes selon les demandes directes
anglais	1 833 783
chinois	1 684 026
allemand	662 103
français	431 794
néerlandais	368 593
espagnol	265 403
italien	249 895
japonais	233 783
coréen	189 732
arabe	117 182
polonais	95 820
suédois	94 140
grec	58 885

PART DE MARCHÉ DU SYSTÈME DE MADRID

18. Les informations présentées ci-après portent sur la différence entre les demandes déposées directement à l'étranger et les désignations selon le système de Madrid, soit ce que l'on qualifie d'écart entre le nombre de demandes directes et le nombre de désignations selon le système de Madrid, en fonction de la langue parlée dans le ressort juridique du déposant. Pour les ressorts juridiques où plusieurs langues sont parlées, les demandes et les désignations ont été classées en fonction du pourcentage de la population parlant chaque langue.

19. Le tableau VII présente les 10 langues pour lesquelles l'écart entre les demandes directes et les désignations selon le système de Madrid est le plus important, en dehors de l'anglais et de l'espagnol. Le tableau VIII présente les 13 langues pour lesquelles l'écart entre les demandes directes et les désignations selon le système de Madrid est le plus important, anglais et espagnol inclus.

20. Le classement des 10 langues pour lesquelles l'écart entre les demandes directes et les désignations selon le système de Madrid est le plus important, en dehors de l'anglais et de l'espagnol⁵, regroupe les mêmes pays que lors de la période quinquennale précédente. Certains d'entre eux ont changé de position, avec des variations d'une ou deux places. Le polonais et le coréen, tout comme l'arabe et le portugais, ont échangé leurs places. Le polonais est passé de la quatrième à la troisième place, tandis que le coréen est passé de la troisième à la quatrième. L'arabe est passé de la sixième à la cinquième place, tandis que le portugais est passé de la cinquième à la sixième place. Par ailleurs, le roumain est passé de la neuvième à la septième place. Le malais est passé de la septième à la huitième place, tandis que le thaï est passé de la huitième à la neuvième.

21. Dans le tableau VIII ci-dessous, qui inclut l'anglais et l'espagnol, le tchèque a remplacé l'estonien à la treizième place.

Tableau VII : Part de marché du système de Madrid, écart entre le nombre de demandes directes et le nombre de demandes déposées selon le système de Madrid, 10 langues les plus utilisées en dehors de l'anglais et de l'espagnol

Langue	Écart demandes directes/demandes selon le système de Madrid
chinois	1 049 368
néerlandais	192 733
polonais	53 482
coréen	42 267
arabe	38 333
portugais	28 026
roumain	21 486
malais	18 620
thaï	16 822
grec	15 804

⁵ Le français ne figure pas parmi les 10 langues pour lesquelles l'écart entre les demandes directes et les désignations selon le système de Madrid est le plus important.

Tableau VIII : Part de marché du système de Madrid, écart entre le nombre de demandes directes et le nombre de demandes déposées selon le système de Madrid, 13 langues les plus utilisées

Langue	Écart demandes directes/demandes selon le système de Madrid
chinois	1 049 368
néerlandais	192 733
anglais	165 603
espagnol	121 581
polonais	53 482
coréen	42 267
arabe	38 333
portugais	28 026
roumain	21 486
malais	18 620
thaï	16 822
grec	15 804
tchèque	14 643

LANGUES OFFICIELLES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)

22. Il convient de rappeler que, dans le cadre de ses délibérations sur l'introduction éventuelle de nouvelles langues dans le système de Madrid, le document MM/LD/WG/17/7 Rev. indiquait que le groupe de travail pourrait envisager que l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe constituent les six langues officielles des Nations Unies⁶.

23. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'OMPI est tenue, en vertu de la convention qui l'institue⁷, de définir ses langues de travail en tenant compte des pratiques en vigueur au sein du système des Nations Unies et de faire du multilinguisme l'une de ses valeurs fondamentales. Ce principe, qui constitue l'un des piliers fondateurs de l'ONU, vise délibérément à garantir une meilleure représentation des États membres et à faciliter la communication internationale. Depuis la signature de la Charte des Nations Unies en cinq langues (anglais, chinois, espagnol, français et russe), puis l'ajout de l'arabe en 1973, ces six langues officielles incarnent les principes d'égalité linguistique et de non-discrimination⁸.

⁶ Document [MM/LD/WG/17/7 Rev.](#) "Options possibles pour l'ajout de nouvelles langues dans le système de Madrid", paragraphe 18.

⁷ Article 6.2)vii) de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

⁸ Bibliothèque Dag Hammarskjöld des Nations Unies, "*Why it Matters : Multilingualism at the United Nations*", Nations Unies, 2023.

24. Il convient par ailleurs de rappeler que la politique linguistique de l'OMPI, adoptée en 2010⁹ et révisée en 2021¹⁰, prévoit que les documents des principaux organes et les publications essentielles doivent être disponibles dans les six langues officielles de l'ONU. Bien que cette politique ne s'applique pas directement aux services fournis dans le cadre du Protocole de Madrid, le Comité du programme et budget a recommandé aux États membres de s'inspirer de ses principes lors de leurs délibérations sur les régimes linguistiques au sein d'autres organes compétents de l'OMPI¹¹. Deux principes ressortent tout particulièrement : le multilinguisme, qui garantit l'accès universel aux informations et aux services de l'OMPI¹², et la stratégie en matière d'impact, qui vise à concilier la promotion du multilinguisme et la viabilité financière¹³ en tenant compte du public cible, du niveau d'exactitude requis et des technologies de traduction disponibles¹⁴.

25. Le groupe de travail est invité

i) à examiner le contenu du présent document et

ii) à donner des indications au Bureau international sur la voie à suivre en ce qui concerne les propositions relatives à l'ajout de nouvelles langues dans le système de Madrid.

[Fin du document]

⁹ Document [A/48/26](#), paragraphe 250.

¹⁰ Document [WO/PBC/32/6](#).

¹¹ Idem, paragraphe 7.

¹² Idem, paragraphe 5.

¹³ Idem, paragraphe 11.

¹⁴ Idem, paragraphe 9.